

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Vu la demande de travaux de réfection de route et trottoirs suite à la création d'un branchement gaz au n° 8 B rue Jules Guesde par la société SADE CGTH Lamblin TP - TSA 70011 - 69134 DARDILLY cédex

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux rue Jules Guesde du **Mardi 09 Décembre 2025 au Vendredi 19 Décembre 2025**.

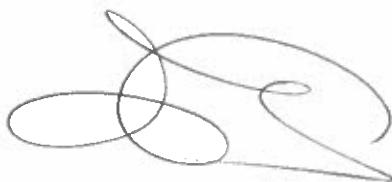
Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 kms./h.

Article 3 : La mise en place de la signalisation seront réalisés par la société SADE.

Article 4 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de la société SADE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 09 Décembre 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **09 DEC. 2025**